

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL-PORCION RÉSEAUX D'ÉGOUT  
SANITAIRE-PARTIE - DÉPENSE MIXTE

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste en la réalisation d'études et de travaux permettant la caractérisation et l'amélioration de la qualité du milieu. Cela inclut, entre autres, les rivières, les sols, les plages ou tout autre milieu sujet à une nuisance environnementale. Ces études et travaux pourront concerner, sans s'y limiter, la réduction des eaux parasites dans les réseaux d'égout sanitaire. Le projet permettra la mise en œuvre de la partie du plan d'action environnemental relevant à la fois de la compétence d'agglomération et celle de proximité.
- 2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'achat de biens et d'équipements et l'embauche du personnel requis aux fins de la réalisation des études et des travaux.
- 3.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

LOCALISATION

- 4.** Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération et de proximité.

**SECTION III**

ESTIMATION DU COÛT

- 5.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 3 s'élève à la somme de 1 200 000 \$.

**TOTAL : 1 200 000 \$**

Annexe préparée le 5 avril 2022 par :

---

Karine Deschesnes  
Arrondissements de Beauport  
et de Charlesbourg